



RAPPORT FINANCIER

# 2023



CRÉDIT MUNICIPAL  
DE PARIS   
MODERNE DEPUIS 1637

03

## ÉDITORIAL DE FRÉDÉRIC MAUGET

Directeur général  
du Crédit Municipal de Paris

04

## ÉDITORIAL DE PAUL SIMONDON

Vice-Président du Conseil  
d'Orientation et de Surveillance  
Adjoint à la Maire de Paris  
en charge des finances,  
du budget, de la finance verte  
et des affaires funéraires

05

## CHIFFRES CLÉS 2023

06

## RAPPORT DE GESTION

Crédit Municipal de Paris

## Exemplarité et engagement, tel est le cap du Crédit Municipal de Paris sur ce passionnant chemin d'avenir.

FRÉDÉRIC MAUGET  
Directeur général  
du Crédit Municipal de Paris



En 2023, dans un contexte d'envolée des taux d'intérêt, le Crédit Municipal de Paris a dû, comme les autres acteurs financiers, interroger sa vision de la résilience et la traduire en actes.

La résilience, c'est avant tout la confiance en ce qui constitue nos fondations. Ainsi, je me réjouis que 2023 ait été marquée par un dynamisme important de notre activité de prêt sur gage, qui avait connu un ralentissement avec la crise sanitaire. Cette année a également vu un développement des activités de notre centre de conservation CCART, une hausse de notre encours d'épargne et de nos revenus locatifs. Nous avons œuvré avec détermination pour perfectionner et enrichir nos services. *In fine*, si le Crédit Municipal de Paris a connu en 2023 une baisse logique de son produit net bancaire, notre résultat net est supérieur de 21 % à la prévision budgétaire.

La résilience, c'est aussi la protection de l'essentiel. Nos engagements solidaires forment le cœur de notre mission et le difficile contexte économique ne nous a pas fait reculer d'un pas. En 2023, nous avons, au contraire, fait le choix d'aller plus loin. Nous avons augmenté le montant de notre soutien aux associations pour le porter à 686 000 €, soit 29 % du résultat net 2023. Nous avons maintenu nos investissements en faveur de la transition écologique, qui représentent 4 M€ d'ici à 2025. Nous avons soutenu les acteurs de la culture en y consacrant 256 000 €. Enfin, nous nous sommes tenus aux côtés de nos agents, en déployant 220 000 € pour leur formation.

Exemplarité et engagement, tel est le cap du Crédit Municipal de Paris sur ce passionnant chemin d'avenir.

Comment, en tant qu'établissement financier, faire face au défi majeur que constitue la hausse des taux ? Le Crédit Municipal de Paris livre une réponse particulièrement intéressante à cette question cruciale.

Conformément à la ligne définie dans son plan stratégique Héraklès, le Crédit Municipal de Paris a, tout d'abord, entrepris de consolider son expertise, de renforcer son modèle original et unique. 2023 a ainsi prouvé la solidité des revenus liés à l'activité historique de l'institution qu'est le prêt sur gage, mais aussi aux activités développées au cours des dernières décennies : épargne solidaire, ventes aux enchères, conservation d'œuvres d'art.

Mais le Crédit Municipal de Paris ne s'est pas contenté de soutenir ses activités structurantes. Dans un contexte particulièrement contraint, l'institution a fait le choix de l'avenir. Il a ainsi déployé un ensemble de mesures fortes, qui sont autant de pierres supplémentaires élevant

et renforçant la mission de l'établissement : verdissement du portefeuille de placements, diversification du service d'accompagnement budgétaire et création d'une nouvelle offre à destination des personnes morales, développement de services inédits au sein de l'offre de conservation d'œuvres d'art, ouverture du prêt sur gage à de nouvelles familles d'objets, investissements massifs pour adapter le bâtiment aux nouveaux enjeux environnementaux.

Le Crédit Municipal de Paris prépare et accueille l'avenir. Ainsi, plus que jamais, il se montre fidèle à la devise qui l'a guidé au fil des siècles : « moderne depuis 1637 ».



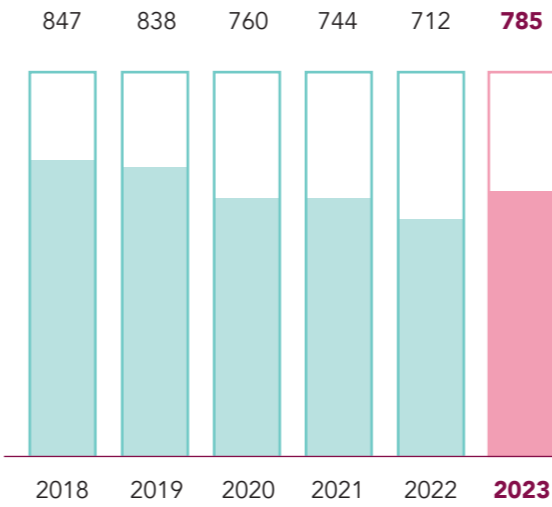
**Le Crédit Municipal de Paris se montre fidèle à la devise qui l'a guidé au fil des siècles : « moderne depuis 1637 ».**

**PAUL SIMONDON**

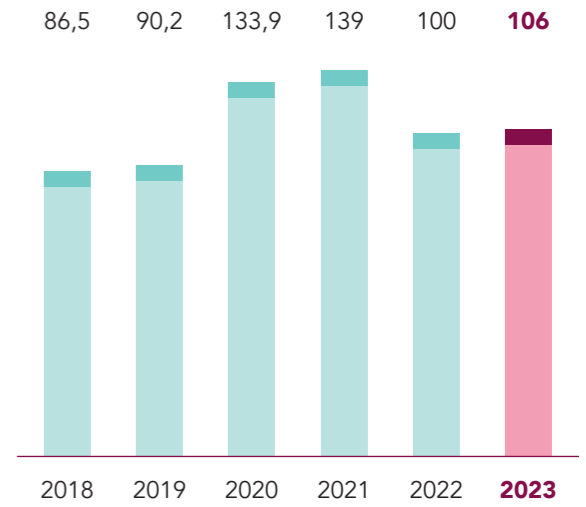
**Vice-Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires**

## Chiffres clés 2023

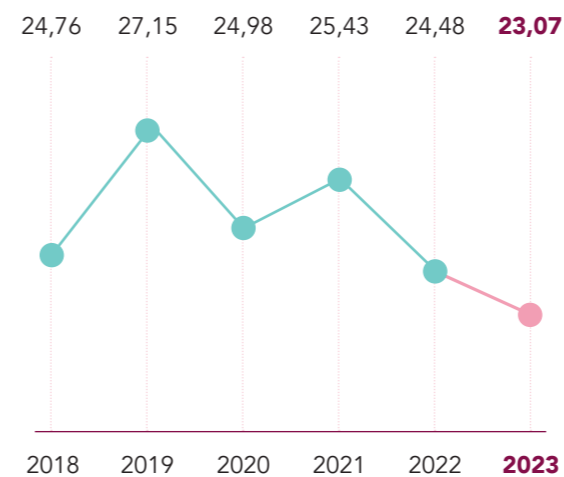
### Total bilan en millions d'euros



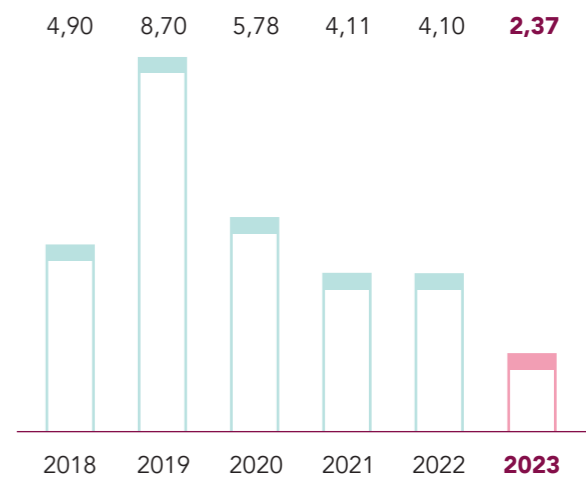
### Fonds propres en millions d'euros



### Produit net bancaire en millions d'euros



### Résultat net en millions d'euros





# Rapport de gestion 2023

## Crédit Municipal de Paris

Fin 2022, au moment de l'établissement des prévisions budgétaires, l'année 2023 était apparue comme une année charnière marquant le passage pour le Crédit Municipal de Paris d'une période caractérisée par une contribution significative des activités financières au Produit net bancaire d'une part, par un difficile rebond des activités de prêt sur gage au sortir de la crise sanitaire d'autre part, à une nouvelle ère placée sous le signe d'un dynamisme retrouvé de la production bancaire et de la confirmation de la solidité des revenus issus des autres activités de l'établissement.

Après une décennie de taux négatifs, l'envolée brutale et rapide des taux d'intérêt a entraîné une contraction attendue du Produit net bancaire 2023 mais la progression plus soutenue qu'escomptée du prêt sur gage, métier principal et historique du Crédit Municipal de Paris, le développement des activités de conservation et d'expertise des objets de valeur, la solidité des revenus issus du patrimoine immobilier, conjugués à une parfaite maîtrise des charges générales d'exploitation, permettent, au final, d'arrêter un résultat net supérieur de 21 % à la prévision budgétaire.

### Activité 2023

L'activité de l'année 2023 est caractérisée par des évolutions significatives et contraires pour les différentes activités du Crédit Municipal de Paris.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie, l'année 2023 a été marquée par plusieurs augmentations des taux directeurs de la BCE, le taux de facilité de dépôt atteignant 4 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 en dépit du recul progressif du taux IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé), resté trop élevé par rapport à la cible de 2 % fixé par la BCE. Ce resserrement de la politique monétaire a eu un impact direct sur la hausse des taux de marché et par conséquent sur les taux de refinancement du Crédit Municipal de Paris qui ont fortement progressé tout au long de l'année, entraînant ainsi une baisse très sensible des produits financiers.

La collecte de fonds auprès des particuliers en comptes sur livret ou comptes à terme s'est parallèlement révélée particulièrement dynamique et l'encours de l'épargne a enregistré une hausse inédite depuis le lancement de cette offre en 2012, avec un encours en hausse de 11 %, s'établissant à près de 142 M€ fin 2023 contre 127 M€ à fin 2022. La revalorisation de la grille de taux à plusieurs reprises courant 2023 a permis de limiter la baisse de l'encours qui a marqué les années 2021 (-4 %) et 2022 (-11 %). Près de 20 M€ sont notamment collectés sur le livret solidaire Paris Partage dont une partie des intérêts produits fait l'objet de dons décidés par les épargnants et reversés aux trois associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

Après l'effondrement de l'encours du prêt sur gage (PSG), qui a perdu 35 M€ entre fin 2019 (217 M€) et fin 2021 (182 M€), soit près de 16 %, l'activité se remettant péniblement du choc de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, l'embellie observée au cours de l'année 2022 (+12 M€, soit +6 %) s'est nettement confirmée au cours de l'année 2023, avec une nouvelle progression de +11 % qui permet d'arrêter un encours PSG à 214 M€ au 31-12-2023 sous l'effet d'une production bancaire en hausse de 8 % en 2023 par rapport à 2022. Plus de 150 000 clients ont poussé la porte du prêt sur gage cette année. Le nombre de clients actifs est en augmentation sensible sur l'année, passant de 66 354 fin 2022 à 68 072 fin 2023. Cette évolution notable s'est faite alors que la grille des taux du prêt sur gage a augmenté en moyenne de 200 bp en début d'année, ce qui a permis

au Crédit Municipal de Paris d'afficher des taux particulièrement compétitifs par rapport aux offres des autres établissements bancaires pour les crédits consommation ou renouvelables.

Les résultats des ventes aux enchères sont *a contrario* en recul de près de 21 % par rapport à l'année 2022. En effet, le total des adjudications de l'année 2023 s'établit à 13 M€ pour 70 ventes quand celui de l'année 2022 s'élevait à 17 M€ pour 79 ventes. Il s'agit là d'une situation conjoncturelle consécutive à l'absence d'engagements de nouveaux contrats de prêt sur gage pendant la période de confinement et à une faible reprise de l'activité jusqu'en août 2022. L'année 2023 a toutefois pu voir la réalisation d'une vente exceptionnelle de grands crus de Bourgogne et Bordeaux dont les bouteilles rares et remarquables ont permis de générer un résultat de près de 766 K€ pour cette seule vente. En 2023, relativement peu de contrats sont arrivés en vente en comparaison des deux années précédentes, la moyenne mensuelle s'établissant à près de 300 contrats quand celle-ci est du double habituellement. L'activité de conservation CC ART a bénéficié en 2023 des retombées d'un travail de prospection entamé depuis plusieurs mois. Le flux d'entrées et sorties de contrats a été important tout au long de l'année. Par ailleurs, CC ART a développé et lancé une gamme de services accessoires afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle : emballages en caisse en bois, accompagnement dans l'encadrement et la restauration des œuvres et conseils en pratique de conservation et mise en valeur des œuvres chez les clients.

L'activité de la Direction de l'inclusion et de la culture financières a également été soutenue : renforcement de la synergie avec le prêt sur gage aboutissant à ce que 26 % des bénéficiaires accueillis au sein de Parcours Budget sont d'abord des clients du prêt sur gage. Au total plus de 3 000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2023 avec en moyenne 3 rendez-vous par bénéficiaire. La dimension pédagogique sous un format collectif a pris une place plus importante avec près de 470 personnes sensibilisées dans le cadre des sessions d'information ou sensibilisation organisées *in situ* : « Ma banque au quotidien », « Éco-gestes », « Numériques », « Athéna » (programme d'accompagnement de femmes en situation de fragilité financière, essentiellement clientes du prêt sur gage) et hors les murs : « Mes finances, mode d'emploi », « Parlons d'argent », « Accompagner l'usager dans sa relation à l'argent » au sein de résidences autonomie pour retraités, de foyers de jeunes travailleurs, d'universités (étudiants d'UP Cité), du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (au profit de bénéficiaires du RSA et travailleurs sociaux).

Par ailleurs, le démarrage de la nouvelle activité à destination des personnes morales lancée au printemps dernier est encourageant. Enfin, l'année 2023 a également été marquée par un renforcement des missions confiées par la DRIEETS dans le cadre de l'expérimentation Aide Budget notamment et dans le lancement de l'expérimentation de coordination et de formation des Points Conseil Budget (PCB) parisiens.

### Produit net bancaire (PNB)

À fin 2023, le PNB s'établit à 23,07 M€, en baisse de près de 6 % par rapport au PNB 2022 (24,48 M€).

Corollaire d'un environnement macro-économique placé sous le signe d'une inflation qui reste élevée, bien qu'en recul constant depuis la fin 2022, et d'un environnement financier où les taux ont poursuivi leur progression, les taux de refinancement du Crédit Municipal de Paris ont régulièrement augmenté au cours de l'année. Le taux de

référence sur 3 mois, le taux de swap contre Ester, a ainsi progressé de 2,26 % en décembre 2022 à 3,87 % en décembre 2023 et en conséquence, le taux de refinancement sur 3 mois du Crédit Municipal de Paris sur ces mêmes dates a évolué de 2,37 % à 3,99 %.

Dans un tel contexte de forte remontée des taux, le taux moyen du portefeuille de refinancement a également fortement augmenté, passant d'un taux de 1,75 % en décembre 2022 à 4,05 % en décembre 2023, la maturité moyenne des refinancements augmentant entre la fin de l'année 2022 et la fin de l'année 2023 de 83 à 104 jours. Cette évolution s'explique par des émissions de dette sur des maturités plus longues en 2023, s'inscrivant dans une stratégie globale d'adossement des financements et des placements. Par ailleurs, au cours de l'année 2023, plusieurs changements majeurs ont été apportés sur le portefeuille de placement afin d'adapter la gestion de trésorerie à l'augmentation rapide des taux ainsi qu'aux objectifs fixés en termes de réduction de l'empreinte carbone de l'établissement. Toutefois le Crédit Municipal de Paris a fait face à la rareté de supports de placement suffisamment rémunérateurs et répondant aux contraintes exigeantes de sa politique de risque très prudente et n'a pas pu déployer toute sa stratégie de placement.

Cette situation explique la baisse drastique des produits financiers qui s'établissent à 0,34 M€ fin 2023 contre 1,8 M€ fin 2022, soit un effondrement de près de 81 % sur l'année.

À l'inverse, les revenus du prêt sur gage affichent une progression plus importante que celle prévue lors de l'établissement du budget 2023 et s'établissent à 15,66 M€ au 31-12-2023 contre 15,15 M€ au 31-12-2022, en augmentation de 0,5 M€ soit +3 %, du fait de la progression de l'encours et de l'évolution mesurée de la grille de taux de l'établissement.

Les ventes aux enchères ont peiné à atteindre l'objectif fixé au cadre budgétaire 2023. La baisse des lots proposés à la vente, entraînant un recul de 11 % du nombre de ventes organisées tout au long de l'année, a pesé sur la performance de ce secteur d'activité

dont les revenus s'élèvent à 3 M€ pour 2023 contre 3,8 M€ pour 2022, soit une baisse de 20 %. L'activité a toutefois permis de générer un total de 5,3 M€ de bonis qui pourront être reversés aux emprunteurs.

L'activité de conservation affiche une progression de 24 % et a dégagé un résultat de 0,79 M€ en 2023 pour 0,64 M€ en 2022.

La Direction de l'inclusion et de la culture financières a également davantage contribué à la formation du PNB du Crédit Municipal de Paris passant ainsi de 0,25 M€ en 2022 à 0,29 M€ en 2023 du fait des subventions versées par les différents partenaires institutionnels publics ou privés.

Enfin, les produits issus de la location d'espaces de l'immeuble d'exploitation à des entités publiques ou des sociétés privées sont restés solides et enregistrent une progression de 6 % à 2,94 M€ à fin 2023 contre 2,77 M€ à fin 2022 compte tenu de la revalorisation annuelle des redevances qui suivent la tendance haussière des indices d'indexation.

### Charges générales d'exploitation

Malgré un contexte inflationniste encore élevé cette année, le Crédit Municipal de Paris est parvenu à contenir le niveau des charges générales d'exploitation, restées stables entre 2022 et 2023 à 16,8 M€. L'établissement a apporté une attention particulière à la justification des dépenses et a réalisé, autant que possible, des économies conséquentes afin d'absorber la progression non maîtrisable de certaines charges.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation de la masse salariale de 5 %, soit 502 K€ : 10,4 M€ en 2023 contre 9,9 M€ (+0,5 M€) en 2022 résultant de l'effet en année pleine de mesures gouvernementales prises pour le soutien du pouvoir d'achat (augmentation du point d'indice, prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, hausse de la part employeur pour les transports en commun, etc.). Par ailleurs, le contexte de forte inflation a également poussé l'établissement à accompagner les mesures nationales

pour soutenir les rémunérations de ses collaborateurs en augmentant par exemple l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel (CIA) ;

- La progression de la masse salariale a été entièrement contrebalancée par la diminution des dépenses constatée dans d'autres secteurs : -156 K€ (-14 %) pour les dépenses informatiques et -146 K€ (-21%) pour les dépenses de communication du fait du décalage de certains projets sur l'année 2024, -144 K€ (-52 %) sur les dépenses d'administration générale, -110 K€ (-12 %) pour les frais et honoraires juridiques ;
- Enfin les dépenses énergétiques qui ont largement progressé en 2023 et entraîné une hausse de +160 K€ (+29 %) des dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments ont également pu être absorbées par le recul de certaines charges de fonctionnement du prêt sur gage par exemple -84 K€ (-8 %) ou par le recul de dépenses logistiques : -55 K€ (-13 %).

Les dotations aux amortissements font apparaître une légère inflexion de 4 %, 3 M€ en 2023 pour 2,9 M€ en 2022, sous l'effet des investissements réalisés cette année. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 3,24 M€ à fin 2023 pour 4,71 M€ à fin 2022, en régression de -1,46 M€ essentiellement du fait de la baisse du PNB.

### Coût du risque

L'évolution du coût du risque doit s'analyser avec celle du résultat exceptionnel. Hors éléments exceptionnels, le coût du risque lié à l'activité courante du prêt sur gage, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris, l'est demeuré en 2023 : le montant des dotations nettes sur créances PSG douteuses s'établit ainsi à -144 K€ en 2023 contre -149 K€ en 2022 et le montant des pertes réellement comptabilisées à l'issue des ventes aux enchères reste insignifiant et s'élève à -17 K€ à fin 2023 pour -23 K€ à fin 2022. Concernant les litiges, certaines provisions d'exploitation de l'ancienne filiale bancaire transférées via la transmission universelle de patrimoine en mars 2020, devenues sans objet au cours de l'exercice, ont été reprises à hauteur de 178 K€.

La provision de 87 K€ constituée sur les titres détenus par le Crédit Municipal de Paris dans le fonds de titrisation cessionnaire des portefeuilles de crédits résiduels de son ancienne filiale bancaire a été intégralement reprise, les parts détenues étant en fin d'amortissement et s'élevant à fin 2023 à 8 K€.

Par ailleurs, une dotation de 0,87 M€ a été constituée afin de couvrir les derniers développements d'un dossier contentieux. Cependant, l'obligation de notre compagnie d'assurance d'indemniser intégralement l'établissement étant assurée par le jugement rendu dans cette affaire, le remboursement correspondant attendu a été comptabilisé en produits exceptionnels et neutralise ainsi totalement l'impact financier de ce contentieux.

Enfin, le reclassement d'une provision pour risques et charges de 2 M€ constituée pour faire face à des risques non couverts par les compagnies d'assurance a été réalisé par le biais d'une reprise de provision ; le Fonds pour risques bancaires généraux a été doté en contrepartie.

### Résultats

Si le produit net bancaire a diminué sur l'exercice de -1,4 M€ à 23,07 M€ en 2023 (contre 24,48 M€ en 2022), les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements ont été remarquablement contenues à 19,83 M€ (contre 19,77 M€ en 2022) dans un contexte d'inflation pourtant toujours très marqué.

Le coefficient d'exploitation évolue ainsi en 2023 à 85,9 % contre 80,8 % en 2022. Le résultat net comptable affiche enfin un excédent de 2,37 M€ en net recul par rapport celui de 2022 (4,1 M€).

### Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le résultat bénéficiaire net 2023 s'établit à 2 369 175,46 €.

Il a été proposé au COS d'affecter ce résultat aux réserves pour un montant de 1 719 175,46 € et en report à nouveau à hauteur de 650 000 €.

### Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2023 à 28,79 % pour 23,40 % à fin décembre 2022, au-delà du seuil minimal réglementaire de 10,5 %.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 29 mars 2023 a approuvé l'augmentation de la dotation initiale de l'établissement à hauteur de 42 M€, par incorporation des réserves constituées par les excédents cumulés des exercices précédents. Le bénéfice de l'exercice 2022 de 4 099 460,81 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 3 449 460,81 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

### Participation des salariés

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

### Évènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2023

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2023.

### Activités en matière de recherche et développement durable et engagements en matière de développement durable

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable.

Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, Point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

### Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2023 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 0,33 % des factures reçues ;
- 16 et 30 jours pour 0,22 % des factures reçues ;
- 31 et 60 jours pour 0,05 % des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 0,05 % des factures reçues.

La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-dessous pour les factures payées :

RETARD DE PAIEMENT : Factures payées (1 822)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures payées	6	4	1	1	12
Montant	9 510,09	44 161,98	4 043,00	378,00	58 093,07
En % du nombre de factures reçues (1 822)	0,33 %	0,22 %	0,05 %	0,05 %	0,66 %

Aucune facture en attente de règlement n'a de retard de paiement :

RETARD DE PAIEMENT : Factures non payées (0)	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures non payées	-	-	-	-	-
Montant total	-	-	-	-	-
En % du nombre de factures reçues (1 822)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

### Autres informations

Le Crédit Municipal de Paris ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Selon les termes de l'article L.514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.



## INFORMATIONS SUR LES RISQUES - RATIOS PRUDENTIELS

Fonds propres (En milliers d'euros)	
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	59 258,11
Fonds pour risques bancaires généraux	2 000
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 2 143,51
- Investissement important dans des entités du secteur financier	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE I	106 114,60
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>106 114,60</b>

Exigences de fonds propres et ratio de fonds propres (En milliers d'euros)	
Fonds propres	106 114,60
<b>Montant total d'exposition au risque</b>	<b>369 065,37</b>
Établissements	98 737,84
Entreprises	18 337,52
Clientèle de détail	163 252,07
Expositions en défaut	4 743,31
Actions	151,37
Autres éléments	38 228,90
Montant d'exposition au risque opérationnel	45 614,35
<b>Ratio de solvabilité s/ fonds propres de base</b>	<b>28,75 %</b>

Ratio de levier (En milliers d'euros)	
Exposition totale aux fins du ratio de levier	781 703,11
Fonds propres	106 114,60
<b>Ratio de levier</b>	<b>13,57 %</b>

Ratio de Liquidité à court terme - LCR (En milliers d'euros)	sept. 23	oct. 23	nov. 23	déc. 23
Coussin de liquidité	79 521,95	88 207,32	107 732,84	130 737,31
Total des sorties	174 302,79	147 827,24	187 753,74	179 850,39
Sorties nettes de trésorerie	43 307,97	44 687,43	51 751,45	68 221,48
<b>LCR</b>	<b>183,62 %</b>	<b>197,39 %</b>	<b>208,17 %</b>	<b>191,64 %</b>

Ratio de Liquidité à long terme - NSFR (En milliers d'euros)	
Financement stable requis	251 697,50
Financement stable disponible	307 512,02
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité long terme (NSFR)</b>	<b>122,18 %</b>

## RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En €	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Capital en fin d'exercice</b>	<b>47 000 000,00</b>	<b>47 000 000,00</b>	<b>47 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>47 000 000,00</b>
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxe (PNB)	27 145 406,00	24 976 179,71	25 431 390,15	24 477 536,69	23 074 035,19
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	13 233 469,70	11 234 388,35	9 317 546,79	7 557 054,69	8 831 603,57
Impôt sur les bénéfices	1 510 199,79	1 439 057,00	2 092 556,00	1 993 326,00	907 056,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 694 798,40	5 783 848,81	4 114 787,87	4 099 460,81	2 369 175,46
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	146,5	152,5	153	152	152
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 819 799,64	5 920 173,19	6 056 072,83	6 726 910,93	6 954 416,83
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 550 616,60	2 495 455,34	2 609 094,89	2 909 895,55	3 012 260,21



# ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES

## Bilan

Bilan actif (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, Banques centrales, CCP	131 428 309,53	97 298 184,11
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	267 378 494,53	216 443 046,51
Opérations avec la clientèle	222 764 017,75	198 446 976,83
Obligations et autres titres de revenu fixe	125 530 084,08	163 762 266,05
Obligations et autres titres de revenu variable	7 800,00	184 231,24
Participations et autres titres détenus à long terme	323 197,45	334 374,08
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	2 143 512,90	1 744 430,00
Immobilisations corporelles	31 317 614,75	29 286 658,02
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	3 825 015,27	4 145 087,34
Comptes de régularisation	86 185,80	96 117,09
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>784 804 232,06</b>	<b>711 741 371,27</b>

Bilan passif (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	147 392 104,70	131 887 304,76
Dettes représentées par un titre	523 160 955,17	468 234 283,31
Autres passifs	2 341 750,90	2 317 947,16
Comptes de régularisation	751 841,85	556 526,03
Provisions pour risques et charges	1 365 348,49	2 672 254,52
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	2 000 000,00	-
<b>Capitaux propres hors F.R.B.G.</b>	<b>107 792 230,95</b>	<b>106 073 055,49</b>
Capital souscrit	47 000 000,00	5 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	18 304 078,54	56 854 617,73
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et sub. d'investissement	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultat de l'exercice (+/-)	2 369 175,46	4 099 460,81
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>784 804 232,06</b>	<b>711 741 371,27</b>

## Hors bilan

Hors Bilan (en €)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>201 920 947,52</b>	<b>185 666 295,89</b>
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	201 920 947,52	185 666 295,89
Engagements sur titres	-	-
<b>Total</b>	<b>201 920 947,52</b>	<b>185 666 295,89</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat (en €)	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	31 778 103,85	21 136 423,18
- Intérêts et charges assimilées	- 18 453 820,05	- 2 595 698,57
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	5 171 469,41	1 773 506,94
- Commissions (charges)	- 202 704,55	- 56 654,67
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+/- Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement	-	-
+ Autres produits d'exploitation	4 934 108,56	4 472 415,17
- Autres charges d'exploitation	- 153 122,03	- 252 455,36
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>23 074 035,19</b>	<b>24 477 536,69</b>
- Charges générales d'exploitation	- 16 826 700,05	- 16 873 846,99
- Dotations amortissements et dépréciations sur immobilisations	- 3 003 874,62	- 2 897 349,09
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 243 460,52</b>	<b>4 706 340,61</b>
+/- Coût du risque	1 143 933,47	1 433 081,21
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 387 393,99</b>	<b>6 139 421,82</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 387 393,99</b>	<b>6 139 421,82</b>
+/- Résultat exceptionnel	888 837,47	- 46 635,01
- Impôt sur les bénéfices	- 907 056,00	- 1 993 326,00
+/- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 2 000 000,00	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 369 175,46</b>	<b>4 099 460,81</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

## I. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels du Crédit Municipal de Paris (CMP) sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

### 1.1. Généralités

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe d'indépendance des exercices. Les postes de l'actif qui font l'objet d'amortissements ou de dépréciations sont présentés pour leur valeur nette.

Les intérêts courus non échus, à recevoir ou à payer, sont regroupés avec les postes d'actif ou de passif auxquels ils se rapportent. Ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

### 1.2. Comparabilité des comptes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2022.

### 1.3. Principes par catégories

#### 1.3.1. Opérations avec la clientèle : spécificité du prêt sur gage

Les articles D.514-1 et suivants du code monétaire et financier définissent le régime de l'activité du Crédit Municipal de Paris (CMP) qui consiste, essentiellement, à consentir aux personnes physiques des prêts en contrepartie du dépôt temporaire d'un bien mobilier corporel, dont la valeur est préalablement

appréciée par des commissaires de justice<sup>1</sup>, officiers publics et ministériels, dûment habilités à exercer cette activité pour le compte du Crédit Municipal de Paris. L'emprunteur reste propriétaire de l'objet, le Crédit Municipal de Paris n'en n'étant que le dépositaire en ses murs.

Le montant prêté évolue entre 50 % et 70 % de l'évaluation réalisée par les commissaires de justice, en fonction de la nature de l'objet gagé et de son état. Le Crédit Municipal de Paris a cependant la possibilité d'octroyer un prêt d'un montant excédant l'appréciation des commissaires de justice, dans certaines limites prévues au Code monétaire et financier.

Le prêt est accordé pour une durée d'un an renouvelable. L'emprunteur peut reprendre son bien à tout moment en s'acquittant du remboursement du capital emprunté, des intérêts et des frais échus correspondants. À l'échéance, le contrat peut être renouvelé sous réserve du paiement des intérêts et frais échus. Dans ce cas, un nouveau contrat d'une durée d'un an est établi.

En cas de non remboursement du prêt, le Crédit Municipal de Paris est autorisé à mettre les objets en vente aux enchères publiques, le produit de la vente étant alors affecté au remboursement du Crédit Municipal de Paris, à la couverture de ses frais et à ceux des commissaires de justice. Si le produit de la vente est supérieur aux sommes dues, l'excédent, appelé « boni », est reversé à l'emprunteur qui dispose de deux ans pour en demander le remboursement. À l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Les commissaires de justice apportent leur garantie à l'établissement : lorsqu'il est procédé à la vente du gage et que le produit de la vente ne suffit pas à désintéresser l'établissement des sommes qui lui sont dues, les commissaires de justice remboursent la différence au Crédit Municipal de Paris dans les limites de 50 % de leur estimation initiale. Dans les cas où le Crédit Municipal de Paris a consenti un prêt d'un montant supérieur à celui garanti par les commissaires de justice, et que le montant de la vente s'avère inférieur au prêt consenti mais supérieur au montant garanti par les commissaires de justice, la perte financière qui en résulte est à la charge du Crédit Municipal de Paris.

#### 1.3.1.1. Traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les contrats, et les plus-values dégagées lors de la vente aux enchères des biens mis en gage (appelées « boni ») et revenant aux clients.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Paris applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

#### 1.3.1.2. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis (voir 1.3.1.5).

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

En application de l'article L.711-5 du code de la consommation, les contrats de prêts sur gage sont exclus du dispositif de traitement des situations de surendettement. En conséquence, il n'existe pas de créances restructurées dans les comptes de l'établissement. Par ailleurs, les dettes issues de prêts sur gage ne peuvent être effacées par application des mesures prévues au 2° de l'article L.733-7 et suivants du même code.

#### 1.3.1.3. Segmentation des encours

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, il n'est pas procédé à une segmentation de l'encours de crédits. Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

#### 1.3.1.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

Compte tenu des spécificités du contrat de prêt sur gage, le Crédit Municipal de Paris ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

#### 1.3.1.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Les prêts sur gage sont déclassés et dépréciés lorsqu'il existe un impayé depuis trois mois au moins ou lorsqu'il existe un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement de la créance.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins à compter de la date d'échéance du prêt sont systématiquement déclassés en encours douteux et dépréciés selon les règles suivantes :

- Capital : dépréciation sur la base d'un taux statistique fondé sur les pertes réelles constatées sur les gages mis en vente ;
- Intérêts de retard : provisionnement forfaitaire à 100 %.

Le calcul du taux statistique de provisionnement est fondé sur les pertes réellement observées à l'issue de la mise en vente des gages, après déduction de la part prise en charge par les commissaires de justice au titre de leur garantie.

Les prêts sur gage impayés depuis trois mois au moins et présentant un statut de gestion particulier entraînant un risque de non-recouvrement total de la créance sont déclassés en encours douteux compromis et dépréciés à hauteur de 100 % du capital des prêts concernés. Cette catégorie de créances douteuses recouvre différentes situations :

- Gages pour lesquels la garantie des commissaires de justice ne peut plus être activée ;
- Gages représentés par des contrefaçons pour lesquelles la garantie des commissaires de justice devrait être activée sous réserve de non contestation de leur mise en cause ;
- Gages faisant l'objet de réquisitions judiciaires dont certains ont été saisis par l'autorité judiciaire et ne sont plus déposés dans les magasins de l'établissement.

Les factures non réglées de l'activité CC ART (location d'espaces pour le stockage d'œuvres d'art ou de bouteilles de vin) sont déclassées en encours douteux compromis et provisionnées intégralement dès lors qu'un impayé de trois mois au moins est constaté.

#### 1.3.1.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée des dotations et de la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

#### 1.3.2. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au *pro rata temporis* de l'année en cours.

Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au *pro rata temporis* de la durée du contrat.

Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés au compte de résultat par la contrepartie d'un compte rattaché au bilan.

#### 1.3.3. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable.

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la profession de commissaire de justice résulte de la fusion de deux métiers : huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire.



Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris détient des titres d'investissement pour une valeur nette comptable de 125,5 M€.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette de 151 K€.

### 1.3.4. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour se prémunir d'une éventuelle baisse du cours de l'or, situé à un niveau actuellement très élevé, le Crédit Municipal de Paris met en place un instrument de couverture adossé à l'encours du prêt sur gage. Cette opération, d'une durée inférieure à 12 mois, est mise en place en début d'exercice. Le gain ou la perte constaté à l'échéance de l'opération est comptabilisé en produit ou charge sur opération de hors bilan.

Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucune position ouverte de couverture.

### 1.3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'établissement applique le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Sur la base des éléments analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Les durées d'amortissement appliquées depuis l'exercice 2020 sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire

### 1.3.6. Réévaluation

Le Crédit Municipal de Paris est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. En 1988, la valeur des biens immobiliers a été actualisée pour un montant total de 40 M€ inscrit au compte « réserves libres de réévaluation », avec un différé d'impôt d'une durée de 44 ans.

L'amortissement annuel correspondant est réintégré dans le calcul du résultat fiscal de l'exercice.

### 1.3.7. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les congés payés et RTT doivent être posés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le Crédit Municipal de Paris comptabilise une provision constituée des droits détenus par le personnel dans les comptes épargne temps (CET).

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan. Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par

capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRACL, URSSAF).

### 1.3.8. Participation et intéressement

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au Comité national d'action sociale (CNAS), association au service des agents de la Fonction publique territoriale.

### 1.3.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'une sortie de ressources est probable, nettement précisée quant à son objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas connus de façon précise à date d'arrêt. Le montant de la provision déjà constituée est revu annuellement et elle est maintenue, dotée, reprise partiellement ou totalement en fonction de l'évolution du risque ou de la charge.

### 1.3.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Des produits ou charges exceptionnels sont comptabilisés au regard d'événements majeurs présentant un caractère exceptionnel eu égard à leur montant et inhabituel car n'étant pas lié à l'exploitation normale et courante de l'établissement.

### 1.3.11. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

## 2. Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Un dossier contentieux a entraîné la constitution d'une provision de 873 K€ au 31 décembre 2023 (voir note M du bilan et note C du compte de résultat). Le règlement correspondant a été réalisé le 21 février 2024.

## 3. Notes sur le bilan

### A. Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	77 536	4 826
Comptes et prêts à terme	186 000	211 000
Créances rattachées	3 842	617
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>267 378</b>	<b>216 443</b>

Au cours de l'année 2023, le Crédit Municipal de Paris a augmenté et diversifié ses supports de placement.

Au 31.12.2023, les dépôts en comptes sur livret ou comptes à terme ont augmenté de 22 % (soit 48 M€) par rapport à fin 2022.

Les comptes sur livret représentent 97 % des fonds détenus en comptes ordinaires.



## RÉPARTITION SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes et prêts à terme (en K€)	-	-	78 000	103 000	5 000	-

## B. Emplois de la clientèle

## INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

Nature des encours (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts sur gage	208 539	186 472
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses	4 594	4 705
Créances rattachées	9 632	7 270
<b>Total</b>	<b>222 764</b>	<b>198 447</b>

L'encours brut des prêts sur gage a progressé de 22 M€ (+12 %) du 31.12.2022 (186 M€) au 31.12.2023 (208 M€).

## ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Nature des encours (en K€)	Encours bruts 31/12/2023	Dépréciations 31/12/2023	Encours net 31/12/2023	Encours net 31/12/2022
Encours douteux (déclassement par contagion)	1 544	-	1 544	2 121
Encours douteux	3 064	14	3 050	2 584
Encours douteux compromis	1 255	1 255	-	-
Créances rattachées	2 280	2 280	-	-
<b>Total</b>	<b>8 143</b>	<b>3 549</b>	<b>4 594</b>	<b>4 705</b>

Le total des encours douteux net reste stable entre 2022 et 2023 : 4 594 K€ au 31.12.2023 contre 4 705 K€ au 31.12.2022.

Le risque de non-recouvrement est mesuré à partir de l'observation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs. En conséquence, le taux de dépréciation est calculé par le rapport entre les pertes effectivement constatées ramenées au montant de l'encours de prêts sur gage douteux. À fin 2023, ce taux s'établit à 0,47 % contre 0,61 % fin 2022.

## RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Encours (en K€)	11 723	30 405	51 607	112 997	1 807	-

## C. Obligations et autres titres de revenu fixe

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
NEU CP émis	78 570	155 000
NEU MTN émis	45 000	10 000
Titres donnés en pension	-	-
<b>Sous total</b>	<b>123 570</b>	<b>165 000</b>
Coupons NEU CP émis précomptés	-	- 2 048
Créances rattachées	1 960	810
<b>Total</b>	<b>125 530</b>	<b>163 762</b>

## RÉPARTITION SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	23 407	10 062	11 551	33 550	-	-
NEU MTN (en K€)	-	-	-	-	45 000	-

## D. Obligations et autres titres de revenu variable

En K€	Valeur brute 2023	Acquisitions de l'exercice	Cessions/amort. de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
<b>Opérations sur titres</b>						
Obligations et titres cotés	271	-	264	-	8	184
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>-</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>184</b>

Afin de satisfaire aux exigences de la réglementation bancaire européenne, le Crédit Municipal détient des obligations émises par le fonds de titrisation FCT FONCRED III, acquéreur du portefeuille résiduel de créances de l'ancienne filiale CMP-Banque, absorbée en 2020. La valeur nette des titres détenus s'élève à 184 K€ à fin 2022 pour 690 K€ à fin 2021 et 1 398 K€ à fin 2020 et décroît régulièrement en fonction de l'amortissement du portefeuille de créances sous-jacent. Au 31.12.2023, le portefeuille est en fin d'amortissement et la valeur nette des titres détenus s'établit à 8 K€.

**E. Titres de participation**

Ils se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeur brute 2023	Acquisitions de l'exercice	Cessions/amort. de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
<b>Titres de participation</b>	<b>151</b>	-	-	-	<b>151</b>	<b>151</b>
Microfinance	25	-	-	-	25	25
ABC Microfinance	-	-	-	-	-	-
Don Boule de neige	20	-	-	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	-	-	6	6
Coopérative Carbone VDP-MGP	100	-	-	-	100	100
<b>Certificats d'associé</b>						
FGDR	183		11	-	172	183

Le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 51 K€ et des certificats d'associés auprès du FGDR pour 172 K€.

L'établissement a également souscrit en 2022 des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€ dans le cadre de sa stratégie globale de réduction de son empreinte carbone.

**F. Immobilisations**

Par convention, les cessions d'immobilisations de l'exercice sont présentées avec un signe négatif.

Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition historique.

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2023	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2022
Immobilisations incorporelles	5 734	125	859	-	4 751
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Autres immobilisations corporelles	39 774	2 525	1 865	-	35 382
Immobilisations hors exploitation	17	-	-	-	17
Immobilisations incorporelles en cours	206	847	-859	-	218
Immobilisations corporelles en cours	562	1 937	- 1 865	-	492
<b>Total</b>	<b>87 238</b>	<b>5 434</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>81 805</b>

Le plan stratégique 2022-2025 du Crédit Municipal de Paris inclut un ambitieux programme d'investissement de 16 M€ dont 12 M€ sont consacrés à des investissements immobiliers visant à rénover et réduire l'empreinte carbone des bâtiments d'exploitation situés au centre de Paris. Une enveloppe de 4 M€ est dédiée à l'accélération de la numérisation des services proposés par l'établissement.

Les cessions de l'exercice représentent principalement la mise au rebut de matériels ou mobiliers usagés (soit 127 K€ pour l'année 2023).

Le Crédit Municipal de Paris est propriétaire d'immeubles d'exploitation situés dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les immobilisations correspondantes sont enregistrées par composants :

Nature des composants (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Rénovation du bâtiment	20 ans	3 172	1 760	1 050
Travaux de sécurité	20 ans	2 706	545	549
Rénovation de la toiture	20 ans	1 500	444	451
Motorisation des accès	20 ans	191	101	82
Chauffage, climatisation, électricité	20 ans	721	221	173
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 235	1 414	1 530
<b>Total</b>		<b>10 525</b>	<b>4 485</b>	<b>3 835</b>

**G. Amortissements**

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2023	Cessions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur brute 2022
Immobilisations incorporelles	3 797		573	3 224
Terrains et constructions	24 165	-	676	23 489
Immobilisations hors exploitation	623	-	-	623
Autres immobilisations corporelles	25 192	-	1 758	23 434
<b>Total</b>	<b>53 777</b>	<b>-</b>	<b>3 007</b>	<b>50 771</b>

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée	Méthode
Frais de développement et logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans	Linéaire
Agencements et installations	10, 15, 20 et 25 ans	Linéaire
Réévaluation de l'immeuble	50 ans	Linéaire



## H. Comptes de régularisation et divers actifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de règlement opérations s/ titres	-	-
Débiteurs divers	3 825	4 145
Comptes de régularisation	86	96
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>3 911</b>	<b>4 241</b>

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires de justice pour les ventes aux enchères réalisées en novembre et décembre 2023 (soit 2,2 M€). Une créance de 874 K€ est également inscrite et concerne le remboursement attendu d'une compagnie d'assurances dans le cadre des derniers développements d'un dossier contentieux.

Les comptes de régularisation comprennent les effets remis à l'encaissement et en attente d'imputation. Ils représentent 86 K€ à fin 2023 pour 96 K€ à fin 2022.

## I. Dettes sur les établissements de crédit

Nature des créances (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes et emprunts à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le Crédit Municipal de Paris ne détient aucune dette sur des établissements de crédit sous forme de comptes ou emprunts à terme.

## J. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Bons de caisse	-	-
Comptes à terme	43 608	24 624
Comptes sur Livret	99 336	102 465
Autres sommes dues	3 854	4 702
Dettes rattachées	593	96
<b>Total</b>	<b>147 392</b>	<b>131 887</b>

Au cours de l'année 2023, le total des fonds déposés par la clientèle en comptes à terme ou comptes sur livret a progressé de 15,8 M€, soit 143 M€ au total à fin 2023 contre 127 M€ à fin 2022.

Au 31.12.2023, les dépôts de la clientèle sont constitués de comptes sur livret pour 99,3 M€ et de comptes à terme pour 43,6 M€ d'une durée de 12, 18 ou 24 mois renouvelables.

Les autres sommes dues sont essentiellement composées des bonis (i.e. des plus-values dégagées lors de ventes aux enchères) à reverser aux clients ou en attente de prescription (voir 1.3.1.). Ils s'établissent à 3,34 M€ au 31.12.2023.

## RÉPARTITION DES COMPTES À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 6 mois	6 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Comptes à terme (en K€)	257	7 938	3 534	6 165	25 713	-

## K. Dettes représentées par un titre

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
NEU CP	492 000	456 908
NEU MTN	35 000	10 000
Titres donnés en pension	-	-
<b>Sous total</b>	<b>527 000</b>	<b>466 908</b>
Coupons NEU CP précomptés	- 8 851	-
Dettes rattachées	5 011	1 326
<b>Total</b>	<b>523 161</b>	<b>468 234</b>

Le montant global du refinancement du Crédit Municipal de Paris progresse de 60 M€ (+13 %) entre 2023 (527 M€) et 2022 (467 M€), du fait, entre autres, de l'augmentation de l'encours de prêt sur gage (voir note B – Emplois de la clientèle).

## RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 6 mois	6 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
NEU CP (en K€)	173 000	174 000	90 000	55 000	-	-
NEU MTN (en K€)	-	-	-	-	35 000	-

## L. Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Créditeurs divers	2 342	2 318
Comptes de régularisation	752	557
<b>Total</b>	<b>3 094</b>	<b>2 875</b>

Le poste créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer aux fournisseurs (1,3 M€), les contributions à reverser aux organismes sociaux et fiscaux (0,6 M€) et les cautions des locataires et des clients de l'activité de conservation CC ART (0,3 M€).

Les comptes de régularisation comportent, notamment, les provisions constituées pour les comptes épargne temps des collaborateurs (0,3 M€), des fonds transmis par l'ancienne filiale CMP-Banque en attente de traitement (0,3 M€) et les intérêts des livrets solidaires donnés par les épargnants, en attente de reversement aux associations partenaires (0,1 M€).

**M. Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2022
Provisions pour pertes et charges	-	-	177	177
Provisions PRC ayant supporté l'IS	-	-	2 000	2 000
Provisions pour litiges	1 366	874	-	492
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	2	2
Provisions pour gages douteux	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>1 366</b>	<b>874</b>	<b>2 181</b>	<b>2 672</b>

Au cours de l'exercice 2023, du fait du dénouement positif de certains contentieux repris de l'ancienne filiale CMP-Banque, des reprises de provisions ont été comptabilisées à hauteur de 0,18 M€. Compte tenu des derniers développements d'un dossier contentieux, une dotation de 0,87 M€ a été enregistrée dans les comptes 2023.

Une provision de propre assureur de 2 M€, destinée à couvrir des risques non pris en charge actuellement par les compagnies d'assurances, a été reclassée au Fonds pour risques bancaires généraux.

**N. Fonds pour risques bancaires généraux**

Une provision de propre assureur de 2 M€, destinée à couvrir des risques non pris en charge actuellement par les compagnies d'assurances, a été reclassée au Fonds pour risques bancaires généraux.

**O. Capitaux Propres**

Capitaux propres (en K€)	31/12/2023	Incorporation réserves	Dividendes distribués	Versement associations	Affectation du résultat	31/12/2022
<b>Dotation initiale</b>	<b>47 000</b>	<b>42 000</b>		-		<b>5 000</b>
<b>Report à nouveau</b>	-		-	- 650	650	-
<b>Réserves</b>	<b>18 312</b>		-	-	<b>3 449</b>	<b>56 863</b>
Excédents capitalisés	4 389	- 42 000			2 808	43 581
Bonis capitalisés	13 923				641	13 282
<b>Écart de réévaluation</b>	<b>40 119</b>					<b>40 119</b>
<b>Plus ou moins value sur cession</b>	<b>- 8</b>					<b>- 8</b>
<b>Report à nouveau</b>	-					-
<b>Sous total</b>	<b>105 423</b>				<b>4 099</b>	<b>101 974</b>
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	2 369					4 099
<b>Total</b>	<b>107 793</b>	-		- 650	<b>4 099</b>	<b>106 073</b>

La Ville de Paris avait versé un complément de dotation de 42 M€ au Crédit Municipal de Paris, en 2015, dans le but de soutenir ses fonds propres dans le contexte de mise en gestion extinctive de sa filiale bancaire, CMP-Banque. Ce dossier s'étant achevé avec la TUP de CMP-Banque réalisée en mars 2020, le Crédit Municipal de Paris, excédentaire en fonds propres, a pu reverser 42 M€ à la Ville de Paris à la fin de l'exercice 2022, en soldant le compte de dotation complémentaire correspondant.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 29 mars 2023 a approuvé l'augmentation de la dotation initiale de l'établissement à hauteur de 42 M€, par incorporation des réserves constituées par les excédents cumulés des exercices précédents. Le bénéfice de l'exercice 2022 de 4 099 460,81 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 3 449 460,81 € et en report à nouveau pour 650 000 €, distribués aux associations partenaires du Crédit Municipal de Paris.

**4. Notes sur le Hors Bilan****A. Opérations sur swap**

Le Crédit Municipal de Paris ne détient pas de swap.

**B. Engagements donnés et reçus**

Hors Bilan (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>201 921</b>	<b>185 666</b>
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	201 921	185 666
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>201 921</b>	<b>185 666</b>

Les engagements figurant en hors bilan concernent exclusivement les garanties reçues des Commissaires de justice dans le cadre de l'activité de prêt sur gage et représentent 50 % de la valeur estimée des biens auxquels sont ajoutés les intérêts courus des prêts. L'estimation des objets mis en gage s'établit à 365 M€ au 31 décembre 2023.



## 5. Notes sur le Compte de Résultat

### A. Produit net bancaire

Produit Net Bancaire (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	11 109	1 346
+ Produits des opérations sur titres	5 345	2 624
<b>+ Produits des opérations avec la clientèle</b>	<b>17 214</b>	<b>14 969</b>
<i>Intérêts</i>	15 324	13 195
<i>Commissions</i>	1 890	1 774
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3 281	3 971
- Charges sur opérations interbancaires	-	-
- Charges sur opérations financières	- 15 968	- 2 163
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 2 457	- 434
- Charges sur opérations du hors bilan	- 29	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 356	- 309
+ Autres produits d'exploitation	4 934	4 472
- Autres charges d'exploitation	-	-
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>23 074</b>	<b>24 477</b>

Les produits des opérations de trésorerie et interbancaires, 11,1 M€ en 2023, sont constitués des intérêts sur les fonds déposés par le Crédit Municipal de Paris en comptes sur livret ou comptes à terme et des intérêts produits par les réserves obligatoires détenues à la Banque de France.

Les produits des opérations sur titres, 5,3 M€ en 2023, représentent les intérêts du portefeuille de placement constitué en titres.

Les produits des opérations avec la clientèle, 17,2 M€ en 2023, sont composés des intérêts et commissions des contrats de prêts sur gage.

Les autres produits d'exploitation bancaire, 3,3 M€ en 2023, sont constitués des commissions perçues pour la vente aux enchères des objets gagés.

Les charges financières représentent les intérêts des titres acquis par l'établissement en vue de son refinancement et s'établissent à 15,9 M€ en 2023.

Les charges sur opérations avec la clientèle, 2,5 M€ en 2023, sont composées des intérêts des supports de placement proposés à la clientèle : comptes sur livret et comptes à terme.

Les charges sur opérations de hors bilan, 29 K€ en 2023, sont constituées des intérêts de l'instrument de couverture or adossé à l'encours de prêt sur gage.

Les autres charges d'exploitation bancaire, 356 K€ en 2023, représentent les commissions réglées sur les opérations de placement ou de refinancement.

### Détail des autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations d'immeubles	2 509	2 345
Produits de l'activité de conservation	577	580
Bonis prescrits	1 129	872
Autres produits	720	675
<b>Total</b>	<b>4 934</b>	<b>4 472</b>

Les redevances perçues sur les surfaces des immeubles d'exploitation mises en location représentent 2,5 M€ en 2023.

Les produits de l'activité CC ART (location d'espaces de stockage pour la conservation d'objets de valeur) s'établissent à 0,6 M€ en 2023.

Les bonis dégagés par la vente aux enchères des objets gagés, non réclamés et arrivés à prescription s'élèvent à 1,1 M€ à fin 2023.

Les autres produits, 0,7 M€ au 31.12.2023 sont principalement constitués des refacturations de charges générales d'exploitation et de subventions reçues de partenaires pour l'activité de conseil et d'accompagnement budgétaire (DICF).

### B. Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges de personnel</b>	<b>10 829</b>	<b>10 276</b>
Rémunération du personnel	7 129	6 695
Charges sociales	3 007	2 901
Charges fiscales	694	680
<b>Impôts et taxes</b>	<b>442</b>	<b>573</b>
<b>Services extérieurs</b>	<b>24</b>	<b>26</b>
Locations	17	17
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	6	9
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>5 532</b>	<b>5 998</b>
Entretien - Réparation - Fournitures	1 779	1 975
Honoraires extérieurs	1 207	1 277
Autres services extérieurs	2 546	2 746
<b>Total</b>	<b>16 827</b>	<b>16 874</b>



### C. Coût du risque

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Coût du risque (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotations nettes - Opérations avec la clientèle</b>	<b>- 161</b>	<b>- 173</b>
Dotations nettes sur créances douteuses	- 144	- 149
Moins values sur ventes	-17	- 23
Pertes s/ créances irrécouvrables	-	-1
<b>Dotations nettes - Autres opérations</b>	<b>- 960</b>	<b>- 1 064</b>
Dotations nettes s/ créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	
Dotations autres provisions d'exploitation	- 960	- 64
Dotations hors exploitation	-	-1 000
<b>Reprises nettes</b>	<b>2 266</b>	<b>2 670</b>
Reprises nettes provisions p/ dépréciation titres	87	
Reprises nettes provisions d'exploitation	2 178	2 670
<b>Total</b>	<b>1 144</b>	<b>1 433</b>

Les dotations nettes sur créances douteuses représentent les flux nets des dépréciations constatées sur l'encours douteux de prêt sur gage, soit -144 K€ pour 2023. Les moins-values sur ventes (-17 K€ pour 2023) sont constituées par la perte restant à la charge du Crédit Municipal de Paris sur les moins-values dégagées par la vente aux enchères et après déduction de la garantie apportée par les commissaires de justice.

Une nouvelle dotation aux provisions d'exploitation a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023 compte tenu des derniers développements d'un dossier contentieux.

Les reprises nettes de provisions, soit +2,1 M€, représentent des reprises de provisions comptabilisées du fait du dénouement positif de certains litiges repris de l'ancienne filiale CMP-Banque, d'une part, du reclassement d'une provision pour risques et charges au FRBG, d'autre part.

Une reprise de provision de 87 K€ constituée sur le portefeuille de titres du fonds de titrisation FCT FONCRED III, acquéreur du portefeuille résiduel de créances de l'ancienne filiale CMP-Banque, absorbée en 2020, a été comptabilisée du fait de la fin de l'amortissement du portefeuille dont la valeur résiduelle s'établit à 8 K€ au 31.12.2023.



### D. Synthèse des provisions

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2022
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	3 549	199	121	3 471
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	25	-	-	25
Provisions p/ dépréciation d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	1 545	155	-	1 390
Provisions pour risques et charges	1 365	874	2 180	2 672
<b>Total</b>	<b>6 484</b>	<b>1 227</b>	<b>2 301</b>	<b>7 558</b>

### E. Éléments exceptionnels

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>70</b>	<b>1 845</b>
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	42	67
Indemnités pour gages détériorés	20	12
Autres pertes exceptionnelles	8	1 766
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>959</b>	<b>1 798</b>
Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	1
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	959	1 797
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>889</b>	<b>- 47</b>

Un produit exceptionnel de 0,87 M€ est comptabilisé au 31.12.2023 et représente principalement le remboursement attendu d'une compagnie d'assurances dans le cadre des derniers développements d'un dossier contentieux.

F. Fonds pour risques bancaires généraux

Nature des comptes (en K€)	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2022
+/- Dotations ou reprises de FRBG	2 000	2 000	-	-
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Une provision de propre assureur de 2 M€, destinée à couvrir des risques non pris en charge actuellement par les compagnies d'assurances, a été reclassée au Fonds pour risques bancaires généraux.

G. Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 25 % pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

6. Autres Informations

A. Effectifs

Au 31.12.2023, l'effectif est de 152 personnes représentant 140 ETP.

B. Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

C. Honoraires des Commissaires aux comptes

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Certification des comptes	56 258	48 802	105 060
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
<b>Total</b>	<b>56 258</b>	<b>48 802</b>	<b>105 060</b>

D. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 aux réserves à hauteur de 1 719 175,46 € et en report à nouveau pour un montant de 650 000 €.

E. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, Israël ou la Palestine, ni sur les matières premières affectées par les conflits et la crise macro-économique.

À la date d'arrêté des comptes 2023, il n'est pas fait état d'élément opérationnel ou financier qui remettrait en cause la continuité d'exploitation de l'établissement.

7. Filiales et Participations

Informations financières (en K€)				
Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>				
Néant	-	-	-	-
<b>Participations détenues entre 10 et 50 %</b>				
Néant	-	-	-	-

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• Brute	-	-	348	-
• Nette	-	-	323	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Au 31.12.2023, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur nette globale de 51 K€ ainsi que des parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris pour une valeur nette de 100 K€.

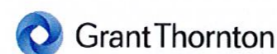
Par ailleurs, la valeur nette des certificats d'associés du FGDR détenus par l'établissement s'établit à 172 K€.



Crédits photographiques :  
p. 3 : Aurélia Blanc ; p. 4 : Erwan Floch' / Mairie du 10<sup>e</sup>.



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



Grant Thornton  
Membre français de Grant  
Thornton International  
RCS Nanterre 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine

## Crédit Municipal de Paris E.P.A

55 rue des Francs Bourgeois - 75004 PARIS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine



## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à fournir.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 11ème année.

Crédit Municipal de Paris  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023



### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article L.821-63 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 4 avril 2024

KPMG SA

Valéry Foussé  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2024

GRANT THORNTON

Azarias Sekko  
Associé



55, rue des Francs-Bourgeois  
75004 Paris  
[www.creditmunicipal.fr](http://www.creditmunicipal.fr)